

QUESTIONS A LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA RENOVATION DES HALLES

1/ Le parti pris métropolitain du projet :

Quelle étude justifie la vision « jeune métropolitains » des aménagements ? Est-ce que des associations de « jeunes métropolitains » ont participé à la concertation ou fait des demandes concernant des équipements dont ils auraient le besoin ou l'usage aux Halles ?

A ma connaissance, ces jeunes ne viennent aux Halles que pour se montrer, se mesurer les uns aux autres et surtout séduire des jeunes filles ou des jeunes hommes selon. *Lire l'intéressante étude jointe*

2/ L'axe Le Louvre/Bourse du commerce/Les Halles/ Beaubourg

La Chambre de commerce envisage t'elle de vendre ses locaux situé dans la Bourse de commerce ? A-t-on une idée de la valeur de ce monument ? Qu'est-il prévu sur le plan urbain pour créer le lien entre Beaubourg et Le Louvre ? Va-t-on aménager la rue du Louvre ou la rue Rambuteau ? Ces rues vont-elles devenir piétonnes ? Est-il bien logique de vouloir créer le lien entre deux musées par un espace commercial ?

A ma connaissance, la Chambre de commerce ne prévoit absolument pas de déménager, même à long terme.

3/ L'aplatissement du jardin

Existe-t-il des études sur la dangerosité ACTUELLE du jardin ? Quelle étude dit que le jardin sera plus sécurisé si il était plat ? Ne va-t-on pas dépenser des fortunes pour aplanir un jardin qu'on pourrait rénover plus ou moins de la même façon en le laissant à son niveau actuel sauf quelques exceptions ?

A mon avis, le jardin des Halles ne mérite pas la mauvaise réputation qu'on lui fait.

4/ La grande pelouse

Qu'est ce qui est prévu en période hivernal pour l'accès à la pelouse du jardin ? Va-t-on clôturer tous le jardin ? Les lisières seront-elles accessibles ou seulement décoratives et dans ce cas ne recréé t'on pas autant d'enclos qu'avant ? (ce qui n'est pas un problème en soi à mon avis mais qui justifiait la rénovation du jardin)

A ma connaissance, il est obligatoire de mettre les pelouses au repos et elles le sont actuellement aux Halles d'octobre à avril, ce qui pose déjà des problèmes alors qu'elles sont fermées moins longtemps.

5/ Les jeux pour enfants

Est-il normal de lancer l'enquête alors que l'on ne sait pas ce que seront les espaces enfants ? Comment peut-on poser des questions alors qu'aucun renseignement précis sur ces jeux ne

sont disponibles vu que le concours n'est pas terminé ? Ne prive t'on pas ainsi les citoyens de leur droit de critiquer et de poser des questions que leur offre normalement l'enquête ?

A mon avis, il n'est pas envisageable de faire des jardins pour enfants qui ne seraient pas enclos, qui n'auraient pas un espace pelouse comme c'est le cas aujourd'hui, qui n'offrirait pas une surface au moins équivalente à la somme des surfaces des jardins actuels (pelouse des familles comprises et ce n'est pas le cas actuellement dans les calculs de la SEURA).

6/ Jardin d'aventure dit jardin Lalanne

A-t-on recherché un moyen d'intégrer d'une façon ou d'une autre le jardin Lalanne dans le projet SEURA ? Des études ont-elles été faites ? A-t-on réfléchi à d'autres moyens de gérer cet espace par rapport au chantier, par exemple en utilisant ses surfaces minéralisées et en protégeant le reste ? A-t-on imaginé que le jardin Lalanne pourrait permettre de pacifier la grande place proposée au débouché de la Canopée ?

A mon avis, il est possible d'intégrer le jardin Lalanne dans le projet SEURA et la décision de la Ville de le détruire n'a pas été prise de façon objective mais de façon épidermique en réaction à l'action de l'association Accomplir et du Comité de soutien du jardin d'aventure des Halles. Ce jardin ne doit pas être regardé seulement comme un jardin d'enfant mais aussi comme une œuvre d'art qu'on ne peut de la seule volonté de l'aménageur rayer d'un coup de plume. JE SUIS CONTRE LA DESTRUCTION DU JARDIN LALANNE QUE J'ESTIME INJUSTIFIEE et je suis prête à accepter qu'il soit fermé le temps des travaux. Pour autant son maintien ne doit pas servir d'excuse à la non réalisation des 3 espaces enfants prévus (dont un jardin d'aventure enclos et animé) qui sont nécessaires dans tous les cas que le jardin Lalanne soit préservé ou pas.

7/ Sur la Canopée

Est-ce que l'on peut être assuré que la réalisation définitive aura l'aspect léger du début ? Est-ce qu'il ne s'agit pas en réalité de financer l'extension d'un centre commercial qui en outre va annexer une partie du jardin ? Est-ce que la place située au débouché de la Canopée dans le jardin sera animée, comment, à quel fréquence, par qui ?

A mon avis, la place devant la Canopée va changer toute la physionomie du quartier en ouvrant le centre commercial sur l'extérieur et ainsi porter atteinte à l'un des plus vieux quartiers de Paris.

Je vous demande Messieurs les enquêteurs de donner un avis défavorable car ce projet n'est rien d'autre que l'annexion d'un espace publique à des fins commerciales et qui plus est avec un financement public. C'est tout simplement un scandale que je vous supplie de dénoncer.

Paris le 16 juillet 2009

Laëtitia Mougenot
86 rue Montorgueil 75002 Paris
06-62-53-69-24
Profession : Avocat (exerçant rue Coquillière 75001 Paris)
Mariée, 2 enfants